

# Plan d'action Produits phytosanitaires

Avis des cantons (groupe d'accompagnement)



**KOLAS | COSAC**

Konferenz der Landwirtschaftsämter der Schweiz  
Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux  
Conferenza svizzera delle sezioni dell'agricoltura cantonale

 KVU CCE CCA



Verband der Kantonschemiker der Schweiz  
Association des chimistes cantonaux de Suisse  
Associazione dei chimici cantonali svizzeri

# Objectifs du plan d'action

- Réduction des risques et utilisation durable des PPh
- Protection des cultures, de la santé et de l'environnement
- Objectifs quantifiables pour la diminution des risques et mesures permettant d'atteindre ces objectifs
- Visualiser les progrès dans le temps et initier rapidement les corrections nécessaires

*(Réponse du Conseil fédéral du 16.3.2015 à la motion Moser, 15.5157)*

# Etat des lieux environnement & aliments

- *Nappe phréatique (eau potable):*  
2 à 3% d'échantillons avec des teneurs en résidus supérieures aux limites OEaux; persistance des produits de dégradation de PPh
- *Cours d'eau:*  
dépassements de limites significatifs du point de vue écotoxicologique (surtout dans petits cours d'eau, cf. campagnes de mesures)
- *Sols:*  
peu d'études; risques d'accumulation et de transport dans la nappe phréatique et les denrées alimentaires
- *Denrées alimentaires:*  
peu de risques directs pour la santé, mais: résidus multiples, toxicité chronique, attentes des consommateurs

# Avis des cantons sur le plan d'action PPh

Pas encore disponible, mais la position générale est connue:

- procédure de consultation relative au postulat Moser
- prises de position sur la révision de la législation sur les produits chimique et sur la protection de l'environnement
- position des directeurs cantonaux de l'agriculture
- participation dans les groupes de travail pour le PA PPh

Les divergences ne sont ni aussi extrêmes ni aussi «diverses» que...

# Avis des cantons sur le plan d'action PPh

## *D'une manière générale:*

- position de principe favorable au plan d'action et à une réduction significative des risques
- mesures concrètes, avec des effets visibles
- densité de régulation à surveiller
- utilisation / optimisation des structures existantes
- point décisif: le financement des mesures
- pas de perte de valeur ajoutée (niveau de production) et utilité élevée pour l'environnement = mesures mieux acceptées

# Avis des cantons sur le plan d'action PPh

## *Concrètement (1):*

- mesures préventives incontestées (variétés résistantes, promotion de la lutte biologique)
- conseil global et indépendant de la vente (important: proposition de financement)
- services d'homologation des PPh: relais essentiel, degré d'acceptation déterminant
- collaboration plus intensive entre homologation et cantons (flux d'informations, données nécessaires pour l'exécution, propriétés des PPh, etc.)

# Avis des cantons sur le plan d'action PPh

## *Concrètement (2):*

- gestion des données: quelle nécessité et quel financement ?
- bonne acceptation en ce qui concerne les mesures dans le domaine de l'utilisation non professionnelle